



NOTE d'informations aux clubs n° 01/2019:

1

Bonjour à toutes et tous,

Depuis 2018 le Comité Régional a pris le parti de communiquer au travers de « note d'informations aux clubs » à l'attention des Président(e)s, Trésorier(e)s et membres correspondants sur les sujets jugés pertinents d'après les constats faits suite aux échanges téléphoniques ou par mail que nous avons quotidiennement avec les clubs.

Pour commencer quelques chiffres : en ce début de saison 2019 comparativement à 2018 le Comité Régional enregistre une baisse de licenciés de près de 3.4% (370 licenciés) notamment dans les catégories des jeunes, n'hésitez pas à faire remonter votre constat sur le terrain à votre Président de Comité Départemental.

Vous avez pu constater une refonte des grilles de prix dont les objectifs principaux sont :

- une baisse des droits forfaitaires à hauteur de 20% en moyenne sur l'ensemble
- simplifier et rendre plus compréhensible le fonctionnement et l'utilisation des grilles de prix
- laisser libre choix à l'organisateur de retenir une ou plusieurs grilles de prix en fonction de son budget.

I. Nouveaux bons de commandes / détails organisation et dématérialisation :

Des nouveaux bons de commandes et détails organisation ont été mis en place depuis le début d'année. Vous pouvez télécharger ceux-ci directement sur le site du Comité Régional (<https://www.bretagnevelo.com/documents-administratifs/>). Je rappelle que l'utilisation des bons de commandes est primordiale pour assurer le traitement et un bon suivi de vos demandes. Ces nouveaux bons de commandes et détails organisation peuvent être directement complétés par informatique, et donc toutes correspondances autres que les envois de demandes de licences, peuvent se faire uniquement par mail.



Le règlement peut se faire par virement bancaire ou par un transfert depuis le compte club ; de ce fait, fini les impressions, les chèques, les envois postaux avec toutes les contraintes que cela implique.

II. Rappel compte indemnités de fonds de formations :

Le compte indemnités de fonds de formation est alimenté par les indemnités de fonds de formation lors d'une mutation. L'utilisation de son solde ne peut se faire que dans le cadre d'actions de formations bénéfiques au club et sur présentation des justificatifs avec la qualité du formateur et les noms des licenciés formés. Ce compte ne peut à aucun moment alimenter le compte web ou le compte club. Un relevé de ce compte est adressé deux fois dans l'année (fin mars et fin septembre).

Exemple ; avec la nouvelle organisation des formations fédérales pour 2019, la gestion de toutes les inscriptions de toutes les formations fédérales (Comités Départementaux / Comité Régional) est assurée par le Comité Régional. Vous pouvez financer les coûts d'inscriptions de vos licenciés directement avec le compte indemnités de fonds de formations.

III. Les coureurs étrangers :

On distingue 2 cas de coureurs étrangers : ceux qui souhaitent participer à une épreuve pendant leurs vacances et ceux qui souhaitent prendre une licence dans un club affilié à la FFC.

⇒ Les coureurs étrangers en vacances en France :

Il arrive que lors d'épreuves organisées par votre club, se présentent sur la ligne des coureurs de nationalité étrangère souhaitant participer. Malgré les documents émanant de leur Fédération, de leur assurance, vous pouvez les accepter UNIQUEMENT si leur nom figure sur la liste des coureurs étrangers autorisés à courir en France. Cette liste est disponible sur le site de la FFC (<https://www.fcc.fr/documents-corps-arbitral/>) et peut être actualisée plusieurs fois par jour.

!/ IMPORTANT : Les conséquences peuvent être importantes en matière d'assurance si ce coureur étranger, qui n'est pas autorisé à courir en France, vient à provoquer une chute plus ou moins grave. C'est la responsabilité du Président du Jury qui est engagée.

⇒ Les coureurs étrangers qui souhaitent prendre une licence dans un club affilié FFC :



Rappel : un licencié ne peut l'être que dans une seule Fédération, cependant des coureurs étrangers peuvent souscrire une licence FFC dans un club affilié FFC, 2 configurations possibles :

- le coureur est déjà titulaire d'une licence valide dans le pays de sa nationalité : il doit solliciter une licence FFC avec l'imprimé concerné, justifier d'un domicile en France, transmettre un justificatif de couverture d'assurance, transmettre une copie de la licence de sa Fédération où figurera OBLIGATOIREMENT le nom du club français. Après vérification de ces éléments, le Comité Régional délivrera une attestation d'appartenance.
- Le coureur étranger qui n'est pas titulaire d'une licence dans une autre Fédération, sollicitera une licence FFC à l'aide de l'imprimé concerné et doit pouvoir justifier d'une adresse en France.

3

// IMPORTANT : Réglementation fédérale Titre 1 – article 1.1.030

La licence est délivrée par la Fédération du pays où le demandeur a sa résidence principale au moment de sa demande. Il reste affilié à sa Fédération jusqu'à expiration de sa licence, même en cas de changement de pays de résidence.

Un licencié ne peut l'être que d'une seule Fédération nationale. La Fédération dont le demandeur possède la nationalité, doit être informée de cette demande. Il en sera de même pour la seconde Fédération concernée si cette personne possède une double nationalité.

Si l'intéressé habite hors de France, il sollicite sa licence auprès de la Fédération de son domicile au titre du club Français.

Certaines validations pour l'enregistrement d'une demande de licence d'une personne de nationalité étrangère demandent l'intervention de la FFC et de ce fait les délais de traitement ne dépendent pas du Comité Régional.

IV. Réunions Clubs / Comité Régional :

Chaque année le Comité Régional se déplace dans les Comités Départementaux afin de rencontrer et d'échanger avec les clubs. Habituellement ces réunions se tenaient en début d'année, vous avez pu constater qu'elles n'ont pas encore eu lieu pour 2019. J'ai engagé une réflexion afin de savoir quel format nous pourrions donner à ces réunions en partant du constat : depuis 3 ans que j'anime celles-ci, c'est majoritairement les mêmes clubs et sensiblement les mêmes participants. Alors comment renouveler le contenu de ces réunions afin de continuer à venir au contact de nos clubs ?



Depuis 3 ans maintenant les procédures mises en place au Comité Régional sont maîtrisées par le personnel mais également par nos interlocuteurs dans les clubs. Alors pour cette année nous avons décidé d'aller au-delà de l'explication du fonctionnement du bon de commande... Le CTR Jean-Charles ROMAGNY sera présent afin de présenter les points du Projet Sportif Territorial 2017 – 2020 qui vous concerne, le mécénat ASO / FFC et la nouvelle réforme des formations fédérales et comme les années précédentes nous pourrons échanger sur votre relation administrative avec le Comité Régional.

Les dates et lieux vous seront communiqués prochainement par vos Comités Départementaux, et paraîtront également dans La Bretagne Cycliste.

V. Rappel de vos contacts au Comité Régional :

//! IMPORTANT : A noter

A partir du 01/04/19, Annie GUEGUEN en charge du secrétariat/comptable des clubs 35/56 travaillera à temps partiel soit 30h/semaine. Annie sera donc absente le lundi, ce qui ne perturbera en rien le fonctionnement du secrétariat/comptable des clubs 35/56.

- Secrétariat-comptable des clubs des Côtes d'Armor et du Finistère : Miguëlle MEUNIER, comite.cyclisme@ffc-bretagne.com
- Secrétariat-comptable des clubs d'Ille et Vilaine et du Morbihan : Annie GUEGUEN, secretariat-comptabilite@ffc-bretagne.com
- Comptabilité : Martine ROBIN, comptabilite@ffc-bretagne.com
- Communication et La Bretagne Cycliste : Sezny LE FOURN, communication@ffc-bretagne.com
- Pôle logistique : Michaël GILSON, pole.logistique@ffc-bretagne.com
- Développement : Alexandre MONNIER (stagiaire) developpement@ffc-bretagne.com
- Pôle sportif : Jean-Charles ROMAGNY, CTR j.romagny@ffc.fr

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison 2019, riche en émotions.

Sportivement.

Julien FISTAHL

Directeur des Activités

